

TVA ET NAUTISME

Réparation et maintenance

Maîtriser les différents régimes d'exonération de TVA

OBJECTIFS

- Sécuriser les différentes possibilités d'exonération de ce type de prestations.
- Maîtriser les particularités des relations entre les chantiers navals et leurs fournisseurs / sous-traitants.

PUBLIC, PRÉREQUIS & NIVEAU

Chantiers navals, sociétés de réparation / maintenance, motoristes, gestionnaires de navires :

- Services Comptables & Financiers

Cabinets d'expertise comptable :

- Commissaires aux Comptes
- Experts-comptables & collaborateurs

Prérequis : Bonne pratique des opérations et connaissance du vocabulaire lié au secteur.

Niveau :

- Professionnel
 Avancé
 Expert

MODALITÉS

Intervenant :

Consultant-Formateur Spécialiste TVA.

Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

TARIFS

Formation intra
(France entière)



1 JOUR
7 HEURES
Sur devis
à partir de 1900 € HT

NAVIRE DE COMMERCE :

- Définition du navire de commerce
- Exonérations de TVA rattachées :
 - Réparation, transformation, entretien
 - Mise à bord de biens d'équipement
 - Services rendus pour les besoins du navire
 - Avitaillement
 - Commissions sur opérations exonérées
 - Cas de navires de commerce en construction
 - Cas des navires de plaisance transformés en navires de commerce

NAVIRES DE PLAISANCE :

- Statut TVA du navire de plaisance
 - Le navire TVA "payée" ("VAT paid")
 - Le navire sous Admission Temporaire "AT 18 mois".
- Exonérations de TVA possibles :
 - Livraisons de pièces détachées / fournitures :
 - ⇒ Livraison en UE : Cas basiques / Cas spécifiques : la partie livrée est différente de la partie facturée
 - ⇒ Livraison hors UE (exportations par le vendeur et par l'acheteur)
 - Prestations de réparation B to B sur un navire "VAT PAID"
 - ⇒ Client UE / Client hors UE
 - Cas du perfectionnement actif (PA) sur un navire en "AT 18 mois"
 - Autres prestations (commissions, stationnement, levage...)

RÉGIME DE TVA APPLICABLE AUX ACHATS : LES BASIQUES

- Achats domestiques (soumis à TVA / en franchise de TVA)
- Acquisitions intracommunautaires soumises à TVA
- Importations soumises à TVA (ATVAI)
- Importations dans un autre État membre

RELATIONS CHANTIER NAVAL / FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

- Réparation de navires de commerce
- Réparation – Navires VAT PAID
- Réparation – Navires sous Perfectionnement Actif (PA)

Scannez pour choisir votre session de formation

